

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Île-de-France - 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex

Arrêté du Président

N° 2020-54

MC/MA

OBJET : Examen professionnel d'accès au grade de bibliothécaire principal territorial - session 2020.
Composition du jury

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Vu le décret n° 2019-847 du 19 août 2019 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de bibliothécaire principal,

Vu l'arrêté n°2015-153 du 29 avril 2015 donnant respectivement délégation de signature à Mmes Martine BARBEROUX, Directrice des concours, et Sarah DESLANDES, Directrice Générale Adjointe,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion et relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu l'arrêté n° 2019-248 du 27 novembre 2019 portant ouverture de la session 2020 de l'examen professionnel de bibliothécaire principal,

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Mme Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2018-359 du 12 décembre 2018 donnant délégation de signature à Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe,

Vu l'arrêté n° 2019-247 du 26 novembre 2019 portant liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Île-de-France, pour l'année 2020,

Vu le procès verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie « A »,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury de la session 2020 de l'examen professionnel de bibliothécaire principal,

ARRETE

Article 1 : Le jury de la session 2020 de l'examen professionnel de bibliothécaire principal se compose comme suit :

Collège des fonctionnaires territoriaux :

Pascale BARINCOU, représentante du personnel de catégorie « A » à la CAP

Armelle FAURE, conservateur territorial de bibliothèques au département des Yvelines

Catherine GOUPILLE, représentante du CNFPT

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20200309-2020-54-AR
Date de télétransmission : 13/03/2020
Date de réception préfecture : 13/03/2020

François GOUYON, président du jury, conservateur territorial de bibliothèques en chef à l'établissement public territorial « Est-Ensemble »
Bénédicte LORENZO, suppléante du président du jury, conservateur territorial de bibliothèques en chef au département de l'Essonne
Florence SCHREIBER, conservateur territorial de bibliothèques en chef à l'établissement public territorial « Plaine Commune »

Collège des personnalités qualifiées :

Mamadou-Bassirou BARRY, chargé du signalement des collections à la contemporaine
Dominique BOUCHERY, chargé de collection à la contemporaine
Emmanuel CUFFINI, directeur de la bibliothèque Parmentier à la ville de Paris
Marie-Christine MISSELYN, conservateur en chef, retraitée
Daniel MOUGIN, conservateur en chef à Sevran
Jasmine TILLAM, responsable du service archives et valorisation du patrimoine à la Celle-Saint-Cloud

Collège des élus locaux :

Béatrice BODIN, adjointe au maire de Garches
Jean-Michel CARIGI, adjoint au maire de Marolles-en-Brie
Françoise KERN, adjointe au maire de Pantin
Alexie LORCA, adjointe au maire de Montreuil
Anthony MANGIN, adjoint au maire de Drancy
Didier ROUSSEL, adjoint au maire du Kremlin-Bicêtre

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 9 mars 2020

Pour le Président et par délégation,
La Directrice des concours




Martine BARBEROUX

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20200309-2020-54-AR
Date de télétransmission : 13/03/2020
Date de réception préfecture : 13/03/2020